

Extrait du procès-verbal de la délibération n° 39/CB/2024 du 28 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 juin, à 17 heures 00, le Conseil municipal de Bouéni était réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale de Monsieur Mouslim ABDOURAHAMAN, le Maire de Bouéni et sous la présidence de Elline HEDJA, 3^{ème} adjointe au maire.

Date de la convocation :	Le 24 juin 2024
Nombre de conseillers :	
1-en exercice	: 29
2-présents	: 07
3-absents	: 22
4-Procuration	: 00
Votants	: 07

Étaient présents : Elline HEDJA, Salimati ALLAOUI, Fahardine KAMAL, Msilimati ABDOU, Mu'uminat-Swalihat CHEICK-AHMED, Anissa ABDULLATIF, Soiffiatty OUSSENI.

Absents : MOHAMED Nouriati, SOUF Sitti Thanya Binti, Mouslim ABDOURAHAMAN, Sufati OMAR ASSANI, Mouhamadi SAINDOU, Moussa MOUHAMADI, Fatima SALIM., Assadillahi HAMIDOUNI, Bibi-Fatima BOINA, Ali Abdallah OUMAR, Hafidhou ABIDI MADI, Anouoiri ABDOU SOILIH, Zakiya TOIBIBOU, Djimoi AHAMADA, Oildaty MELA, Mohamed DAOUDA, Assani SAINDOU, Nadine MOUSSA, Maïssara ALI, Nassumou SOLA, Ousseni MIRHANE, Ali DJAROUDI.

Objet :

Validation et soutien de la commune à la demande de subvention en réponse à l'appel à projets du parc marin « les p'tits fundis du lagon »

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection d'une secrétaire de séance pris au sein du conseil. Madame Salimati ALLAOUI, Conseillère Municipale, a obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ses fonctions qu'elle a acceptées.

En l'absence du Maire, c'est Madame Elline HEDJA 3^{ème} Adjointe au Maire qui préside la séance.

La Présidente rappelle qu'il n'y a pas lieu de quorum. Il s'agit de la deuxième convocation. La première convocation était faite le 14 juin 2024 et la réunion était prévue le 23 juin 2024.



[Signature]

VILLE DE BOUENI

Acte certifié exécutoire

Transmis au

Représentant de l'Etat

Le : 03/07 2023

Notifié ou Affiché

Le : 03/07 2023

Vu le rapport n°49/CB/2024 relatif à la validation et soutien de la commune à la demande de subvention en réponse à l'appel à projets du parc marin « les p'tits fundis du lagon » ;

Considérant que le parc marin a déjà mis en place plusieurs mesures, telles que l'interdiction de la pêche au poulpe pendant certaines périodes pour préserver cette espèce cruciale pour la santé du lagon.

Considérant que la commune s'est engagée dans cette démarche en collaborant avec les habitants, démontrant ainsi que la réussite est possible lorsque tous les acteurs concernés s'unissent ;

Considérant que le projet sera réalisé en partenariat avec l'école de Bambo Ouest, impliquera toutes les classes, de la maternelle au CM2 ;

Considérant que l'objectif est de produire trois films sur les trois principaux environnements : le lagon, la mangrove et les cours d'eau ;

Considérant que la réalisation du projet est prévue de septembre 2024 jusqu'à juillet 2025 ;

Considérant que des moyens humains, matériels et financiers seront nécessaires afin de mettre en œuvre le projet ;

Considérant qu'il convient de délibérer afin de valider le projet relatif à l'appel à projet du parc marin « les p'tits fundis du lagon » et valider le plan de financement proposé ci-dessous ;

Plan de financement :

Budget	Montant en euro
Subvention Parc marin	14 050 €
Financement commune de Bouéni	3 625 €
Total du présent rapport	17 675 €

Sur proposition de la Présidente ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ;
Décide :

Article 1 :

- ✓ De valider le projet « les p'tits fundis du lagon » ;

Article 2 :

- ✓ De solliciter les subventions auprès des différents partenaires ;

Article 2 :

- ✓ De valider le plan de financement proposé ci-dessus ;

Article 3 :

- ✓ D'autoriser le Maire à signer les inhérents.

Ainsi fait et délibéré les membres présents ont signé le registre.

Pour extrait certifié conforme.

Le 01 juillet 2024.

Le Maire de Bouéni,

Mouslim ABDOURAHAMAN

